

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2024/03/26/02 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31, Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence spéciale de M. Jean-Michel LUX, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement collectif dressé par M. DESCHIZEAUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives qui s'y rattachent, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président, s'étant retiré de la salle,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

1 – LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		603 130.81				
Opérations réalisées sur l'exercice	3 073 176.98	1 976 769.36	1 190 369.26	1 740 692.34	4 263 546.24	3 717 461.70
Résultats de l'exercice	1 096 407.62			550 323.08	546 084.54	
Résultats reportés N-1		390 812.69		3 027 295.73		3 418 108.42
Résultats de clôture N	705 594.93			3 577 618.81		2 872 023.88
Restes à réaliser	2 370 518.48	1 383 392.00			2 370 518.48	1 383 392.00
TOTAUX CUMULES	5 443 695.46	3 750 974.05	1 190 369.26	4 767 988.07	6 634 064.72	8 518 962.12
RESULTATS DEFINITIFS	1 692 721.41			3 577 618.81		1 884 897.40

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 001-200070118-20240326-DEL_24_03_26_02-BF



2- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du **compte administratif 2023** du budget **assainissement collectif** tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX